



Réussir et développer l'accueil d'enfants en situation de handicap

Crèche – Halte-Garderie – Accueil de loisirs – Centre de vacances



Réussir et développer l'accueil d'enfants en situation de handicap !

La **loi du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées vise à « *assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie* ».

En pratique, même s'il n'existe pas de caractère contraignant et d'obligation d'accueil, la jurisprudence établit que « *le refus d'accepter un enfant, en raison de troubles de la santé ou de handicap, au sein d'un service public tels que la cantine scolaire, les activités périscolaires, les crèches, les halte-garderies caractérise l'existence d'une discrimination, dans la mesure où tous les enfants ne bénéficient pas du même traitement, conformément au **principe général d'égalité d'accès des usagers au service public*** » (Délibération de la HALDE n°2006-231 du 11 décembre 2006).

Toutefois, l'un des obstacles majeurs rencontrés par l'ensemble de ces structures pour mettre en œuvre l'accueil d'enfants en situation de handicap, réside essentiellement dans **l'absence de préparation et de formation adéquate des personnels d'encadrement**. En effet, l'ensemble des formations professionnelles initiales de l'ensemble de ces personnels n'abordent que très peu ou pas du tout cette question toute particulière de l'accueil d'enfants en situation de handicap.

L'apport de compétences professionnelles complémentaires, dans le cadre d'un processus de formation continue, s'avère donc d'une importance capitale pour **accompagner les professionnels de ces structures dans cette mutation** nécessaire de leur fonctionnement, et se présente comme un atout dans leur évolution, **en termes d'employabilité** notamment.

Créé en 2007, **l'Institut de Formation à l'Animation et l'Accompagnement au service de Publics en situation de Handicap (IFAPH)**, s'est donc donné pour mission d'accompagner les structures gestionnaires publiques ou associatives et leurs équipes d'encadrement, en leur proposant des modules de formation spécifiquement centrés sur cette problématique.

En articulant enjeux réglementaires, compréhension des besoins des familles, apprentissage des gestes et techniques d'accompagnement dans la vie quotidienne, adaptation pédagogique des activités, prise en compte du financement des surcoûts, l'IFAPH propose un accompagnement global des structures d'accueil pour les aider, par des apports pratiques et concrets, à réellement développer et réussir l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Laurent THOMAS
Directeur de l'IFAPH

ACCUEILLIR UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



Depuis plus de trente ans, notre société affirme les principes d'égalité des chances, des droits et de citoyenneté des personnes en situation de handicap. Les structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, n'échappent pas à cette règle et se présentent même comme les premiers lieux d'inclusion des enfants en situation de handicap, dans notre pays. Pourtant, sur le terrain, l'accueil n'est pas si simple. Les équipes se sentent parfois démunies, non formées, en

nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques. Cette insuffisance de l'offre d'accueil conduit nombre de familles à réduire ou cesser leur activité professionnelle. Pourtant, de nombreuses expériences montrent, qu'au travers d'adaptations raisonnables et cohérentes, l'accueil d'enfants en situation de handicap est non seulement possible mais souhaitable et source d'enrichissement mutuel pour tous les enfants...

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est double. Tout d'abord, il vise à permettre aux participants d'aborder, de manière globale et générale, l'ensemble de la problématique de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances et d'en comprendre les enjeux, sous tous ses aspects (sociaux, réglementaires, familiaux, pédagogiques, financiers). D'autre part, il a pour objectif d'affirmer les droits des enfants en situation de handicap et de leur famille, de rassurer les équipes, de faire évoluer les mentalités en s'appuyant sur des réalisations réussies et diffusables à l'ensemble des structures d'accueil.

CONTENU

- ⇒ Les **enjeux sociaux de l'accès des enfants en situation de handicap aux lieux d'accueil** collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.
- ⇒ Le **contexte juridique et réglementaire** relatif aux droits, à l'égalité des chances et à la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- ⇒ La particularité des **attentes et besoins des familles** ayant un enfant en situation de handicap.
- ⇒ Les **conséquences pratiques et concrètes** de l'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein d'une structure d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.
- ⇒ Panorama et **état des lieux** en France (données chiffrées, initiatives réalisées, freins à l'accueil, propositions formulées...).

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : tout public
- Pas de limitation en nombre de participants
- Durée : 1 journée

Code formation S2

Comprendre et sensibiliser

RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DU DIRECTEUR



Le premier réflexe lorsque l'on aborde la question de l'accueil d'enfants en situation de handicap au sein des structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, est d'évoquer la formation ou le renforcement de l'équipe d'encadrement. Or, l'accueil d'un enfant en situation de handicap, parfois également porteur de troubles de la santé, de la conduite, des relations ou du comportement, **impacte, en tout premier lieu, la responsabilité de l'organisateur et du directeur**

de la structure d'accueil. Situé dans une position délicate entre obligation d'accueil de tous les enfants, sans discrimination d'aucune sorte et la responsabilité juridique de la prise en charge d'enfants présentant des besoins, et parfois, des risques particuliers, l'organisateur et le directeur se retrouvent dans l'obligation d'anticiper cette question et de structurer les modes d'organisation, afin de répondre à l'obligation de moyens en termes de sécurité.

OBJECTIFS

Ce module de formation est donc spécialement destiné aux organisateurs (élus, responsables enfance-jeunesse de collectivités, présidents ou directeurs d'associations gestionnaires) et aux directeurs de structures d'accueil du jeune enfant ou d'accueils de loisirs, afin de leur permettre d'analyser les incidences et conséquences de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, de mesurer le niveau de leur responsabilité face à l'accueil d'un public vulnérable, de découvrir des moyens et outils concrets pour évaluer les capacités d'accueil de leurs structures et d'identifier les différents types d'adaptation à imaginer, en y intégrant la dimension économique de leur coût et de leurs modes de financement.

CONTENU

- ⇒ Les **impacts de l'accueil d'un enfant en situation de handicap dans le fonctionnement** d'un lieu d'accueil collectif, du projet éducatif à l'organisation concret de l'accueil.
- ⇒ Entre obligation d'accueil sans discrimination, égalité devant le service public et responsabilité juridique, quelles **conséquences pour l'organisateur et le directeur** de structure ?
- ⇒ Outils et supports pour **évaluer les capacités d'une structure à accueillir** un enfant en situation de handicap (atouts, possibilités, freins, points d'aménagement et d'évolution...).
- ⇒ Les **différentes possibilités d'aménagement et d'adaptation** pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap et leur traduction financière.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : élus, responsables service petite enfance ou enfance, directeurs de structure
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 1 journée

L'ACCOMPAGNEMENT D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Accueillir un enfant en situation de handicap au sein d'une structure collective de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, c'est avant tout, garantir une qualité d'accompagnement et de prise en charge de ses besoins particuliers, sur le plan de la vie quotidienne, d'attentions d'ordre médical, de relation aux autres enfants, de participation aux activités. La spécificité de certaines situations de handicap requiert, dans la plupart des cas, des connaissances et

des savoir-faire, qui vont au-delà des principes généraux d'accueil de tous les enfants et de la bonne volonté. Dispenser aux équipes d'encadrement ces éléments de connaissance relève de la responsabilité de l'organisateur.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de points de repère, de techniques et de savoir-faire leur permettant de mieux appréhender l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap, dans le quotidien, et de faire face aux situations les plus courantes.

CONTENU

- ⇒ La notion de handicap, les différents types de déficience et leurs **conséquences pratiques et concrètes** dans la vie quotidienne d'un lieu d'accueil de la petite enfance, de loisirs ou de vacances.
- ⇒ Apprentissage de la **manipulation des fauteuils et des gestes de la vie quotidienne** (techniques de portage, aide à la prise de repas, au nursing...)
- ⇒ Comprendre et accompagner des enfants présentant des **troubles envahissant du développement, de la conduite, de la relation ou du comportement**.
- ⇒ Sensibilisation aux principales **attentions d'ordre médical** les plus courantes (épilepsie, troubles de l'alimentation ou de la déglutition, troubles respiratoires, allergies alimentaires...)
- ⇒ Concevoir et imaginer des **activités adaptées** aux possibilités des enfants en situation de handicap et favorisant la relation et l'échange avec des enfants valides de leur âge.
- ⇒ Les **dix règles d'or** de l'animation et de l'accompagnement au service de publics en situation de handicap.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Equipes d'encadrement ou d'animation
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 2 journées

Code formation S4

Mieux connaître pour bien accueillir

L'ADAPTATION DES ACTIVITES



Pour toute structure collective de la petite enfance, de loisirs ou de vacances, l'accueil d'un enfant en situation de handicap ne peut se limiter à une notion de mode de garde ni à une dimension de prise en charge, au quotidien, des besoins spécifiques de l'enfant. La participation aux activités, la construction de relations avec les autres enfants de son âge, son bien-être et son épanouissement relationnel sont au cœur du projet éducatif et pédagogique des équipes d'encadrement.

L'activité ludique se présente alors comme le support qui va permettre la construction de ces échanges et l'inclusion de l'enfant au sein du groupe. Ainsi, la mise en place d'une stratégie d'adaptation des activités s'avère indispensable en prenant en compte les possibilités de l'enfant et les ressources de la structure

OBJECTIFS

Ce module de formation est spécialement destiné aux équipes d'encadrement ayant suivi le module de formation S3 sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap, dans une démarche d'approfondissement spécifique sur la question de l'adaptation des activités. Il vise à permettre aux participants de construire, au sein de leur structure, une stratégie d'adaptation des activités, s'appuyant sur l'identification du potentiel des enfants en situation de handicap, et à identifier les supports d'animation favorisant la coopération entre les enfants et les différentes formes d'adaptation possibles (modification du matériel, aménagement des règles, séquençage des animations...).

CONTENU

- ⇒ Identifier les **conséquences du handicap** dans une situation d'animation.
- ⇒ Resituer la démarche d'adaptation au cœur de la **démarche éducative et pédagogique** d'un projet d'animation.
- ⇒ Outils et supports pour **analyser les potentialités** d'un enfant au-delà de son handicap.
- ⇒ Les **supports d'animation** favorisant la coopération et l'instauration de relations entre les enfants.
- ⇒ Les différentes **formes d'adaptation des activités** (choix des supports, modification du matériel, aménagement des règles, séquençage des animations...).

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Directeurs, animateurs, éducateurs ayant suivi le module S3
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 1 journée

LES TROUBLES DE LA RELATION ET DU COMPORTEMENT



Sans aucun doute, l'une des difficultés majeures des équipes d'encadrement accueillant un enfant en situation de handicap se concentre autour de la problématique des troubles de la conduite, de la relation ou du comportement. Or, pour les équipes, il est souvent difficile d'analyser ces troubles, qui peuvent parfois se traduire par des situations d'agressivité, d'opposition, de refus de participation et de relation aux autres. La mise en place d'une autorité bienveillante et excluant toute forme

d'agressivité et de jugement de valeur de la part des encadrants s'avère d'autant plus compliqué. C'est pourquoi, aider les équipes à mieux comprendre ce qui se joue dans ces situations, à mieux maîtriser leurs émotions et à se positionner, est un atout très précieux pour les équipes.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de points de repère, de techniques et de savoir-faire leur permettant de mieux appréhender les situations d'enfants présentant des troubles de la relation, de la conduite ou du comportement et d'adapter, dans le quotidien, leur positionnement éducatif et pédagogique.

CONTENU

- ⇒ La **notion de troubles** de la conduite, de la relation et du comportement.
- ⇒ Analyse des **situations problématiques** au sein d'un lieu d'accueil collectif et de leurs conséquences dans le fonctionnement du groupe, pour l'enfant lui-même, pour les autres et pour l'équipe.
- ⇒ Outils pour **mieux comprendre et mieux prévenir** les troubles.
- ⇒ De l'observation à la proposition, **analyse du positionnement éducatif** de l'équipe d'encadrement et de l'accompagnement vers une évolution positive de l'enfant.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Equipes d'encadrement ou d'animation
- Nombre de participants limité à 12 personnes
- Durée : 1 journée

LE FINANCEMENT DES SURCÔUTS



Au-delà de la volonté des structures, des actions de sensibilisation et de formation des équipes, le principal frein au développement de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs et de vacances, reste le financement des surcoûts des adaptations mises en place et notamment le renfort d'encadrement. Malgré quelques dispositifs mis en place, sur le plan local ou national, il n'existe pas, actuellement, de lignes de crédit identifiées garantissant aux structures accueillant un enfant nécessitant un renfort d'encadrement, une prise en charge de ces coûts complémentaires. Chaque gestionnaire doit donc essayer de trouver avec ses différents partenaires habituels les solutions d'un financement évitant aux familles d'avoir à assumer ces surcoûts.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est de permettre aux participants d'évaluer la nature et le niveau des surcoûts liés aux adaptations mises en place pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap, d'identifier les pistes de financement possibles et d'identifier les différentes formes de positionnement, notamment vis-à-vis des familles, concernant les éventuels restes à charge pour la structure.

CONTENU

- ⇒ Analyse de la **notion de surcoûts**, de leur nature, des situations nécessitant ou non des adaptations entraînant des coûts supplémentaires.
- ⇒ **Evaluation des coûts** des différentes adaptations (formation de l'équipe, renforcement de l'encadrement, modes de transport, adaptations matérielles...).
- ⇒ Panorama des **différentes sources de financement** possibles à l'échelle d'un territoire, tant sur le plan des aides aux structures que sur le plan des aides individuelles auprès des familles.
- ⇒ Méthodologie pour **définir une stratégie** de l'organisme gestionnaire sur le financement des surcoûts.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Elus, Responsables petite enfance ou enfance-jeunesse, Directeurs de structure
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 1 journée

Organiser et structurer

ACCOMPAGNER LES EQUIPES



Toutes les enquêtes de terrain sur la problématique de l'accès des enfants en situation de handicap aux structures d'accueil collectif de la petite enfance, de loisirs ou de vacances mettent en avant le besoin et la nécessité de l'accompagnement des équipes, tant sur le plan de l'organisation pédagogique, de l'évaluation des demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap et des besoins d'adaptation, que de supervision et d'appui au long cours. Pour cela, des pôles d'appui et de ressources se sont mis en place, au cours de ces dernières

années, sous différentes formes. Mais cette question de l'accompagnement des équipes et de la structuration de l'accueil des enfants en situation de handicap relève, avant tout, de la responsabilité de l'organisateur.

OBJECTIFS

L'objectif de ce module de formation est de permettre aux participants d'analyser les besoins d'accompagnement et d'appui technique des équipes d'encadrement accueillant des enfants en situation de handicap au sein de leur structure et d'identifier les différentes modalités de mise en œuvre et de structuration de cet accompagnement, en évaluant également leur coût.

CONTENU

- ⇒ Analyse des **besoins des équipes d'encadrement** accueillant un enfant en situation de handicap au sein de leur structure.
- ⇒ Panorama des **différents dispositifs d'appui et de ressources** mis en place dans notre Pays, leur typologie et leurs différentes formes d'intervention.
- ⇒ **Méthodologie pour construire**, au sein d'un organisme gestionnaire ou à une échelle territoriale plus étendue, un dispositif d'appui technique auprès des équipes.

MODALITES PRATIQUES

- Public ciblé : Elus, Responsables petite enfance ou enfance-jeunesse, Directeurs de structure
- Nombre de participants limité à 15 personnes
- Durée : 1 journée

CONDITIONS GENERALES

AGREMENT

L'IFAPH est un organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 53 35 08474 35 auprès de la Préfecture de la Région Bretagne.

TYPE D'ACTION DE FORMATION

Les actions de formation dispensées par l'IFAPH relèvent de l'article L. 6313-1 du Code du travail : adaptation et développement des compétences, promotion, prévention, entretien ou perfectionnement des connaissances.

CONVENTION DE FORMATION

L'ensemble des actions de formations dispensées par l'IFAPH font l'objet d'une convention de formation avec l'organisme demandeur, lui permettant de bénéficier des fonds de formation professionnelle.

VALIDATION

Une attestation de présence est délivrée à chaque stagiaire à l'issue de la session sur vérification de la feuille d'émargement signée par les participants et le formateur.

DEROULEMENT DES FORMATIONS

ACCUEIL

Les stagiaires sont accueillis 20 mn avant le début de la session. Le formateur rappelle le déroulement de la formation, ses objectifs, son découpage pédagogique et fait connaissance avec le groupe.

HORAIRES

Les horaires des sessions de formation sont établis d'un commun accord avec l'organisme demandeur, sur la base de 7h par jour de formation, comprenant une pause déjeuner d'au minimum 45 minutes.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participants varie selon les sessions de formation (voir le détail dans les fiches de présentation des modules).

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES et d'ENCADREMENT

L'organisme demandeur met à la disposition de l'IFAPH une salle équipée de tables et chaises, un vidéo projecteur et bouteilles d'eau. Un dossier de stage ou manuel est remis par le formateur à chaque participant

METHODE PEDAGOGIQUE

Exposés théoriques, études de cas, exercices pratiques, mise en situation, illustration par des vidéos, discussion.

SUIVI, EVALUATION et QUALITÉ DE LA FORMATION

Une feuille d'évaluation est distribuée en fin de stage pour appréciation. Ces questionnaires nous permettent de mesurer le niveau de satisfaction des stagiaires sur le déroulement et le contenu de la formation (accueil, supports de cours, qualité des salles, qualité pédagogique du Formateur...). Pendant toute la durée de la formation, chaque stagiaire peut s'adresser au formateur pour lui faire part de ses remarques. Le règlement intérieur est disponible sur le site.

NOS INTERVENANTS

Tous nos formateurs disposent d'une expérience de terrain et d'une qualification professionnelle dans le domaine de l'éducation spécialisée et/ou de l'animation. Ils allient expertise théorique et technique et qualités pédagogiques.

TARIFS

Le coût d'intervention pédagogique sur site est fixé à **650 € TTC par jour d'intervention** auquel se rajoutent les **frais de déplacement** éventuels (sur la base de 0,40 € TTC/km ou du tarif 2^{ème} classe SNCF) et d'hébergement (sur la base de 69,50 TTC par nuitée) définis en fonction du lieu d'intervention.

CONTACT ET RESERVATION

IFAPH

8 rue de la Gare
35160 Montfort sur Meu
Tel. 02 99 09 02 36
Fax. 02 23 43 42 12
e-mail : contact@ifaph.com



**Institut de Formation à l'Animation et l'Accompagnement
au service de Publics en situation de Handicap**

Organisme de formation professionnelle enregistré
sous le n° 53 35 08474 35 auprès de la Préfecture de la Région Bretagne

8 rue de la Gare 35160 Montfort-sur-Meu
Tél. 02 99 09 02 36 – Fax. 02 23 43 42 12
e-mail : contact@ifaph.com

www.ifaph.com